



Instructions pour l'utilisation du disque alimentaire suisse

Généralités

Pour toute utilisation commerciale (externe ou interne) du disque alimentaire suisse, il conviendra de prendre contact avec la Société Suisse de Nutrition SSN. Veuillez préciser le but, le type et la durée d'utilisation.

Le disque alimentaire suisse a été élaborée par la Société Suisse de Nutrition SSN, par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV et Promotion Santé Suisse.

Utilisation du disque alimentaire suisse

- Il est interdit de modifier ou de compléter le disque alimentaire suisse de quelque manière que ce soit.
- La présentation du disque alimentaire suisse (sur fond blanc; y compris claim et copyright) ne doit pas être modifiée.
- Prévoir suffisamment de place (au moins 1,5 cm) entre le disque alimentaire suisse et d'autres illustrations ou textes.
- Le contexte dans lequel le disque alimentaire suisse est utilisée ne doit pas être en contradiction avec les recommandations alimentaires de la SSN. Les associations susceptibles d'être trompeuses ne sont pas autorisées.
- Pour toute utilisation (commerciale ou par des organisations à but non lucratif) la SSN exige de recevoir un bon à tirer pour approbation. Elle se réserve le droit de refuser l'utilisation du disque alimentaire suisse.

Utilisation des différents images du disque alimentaire suisse

- Si vous souhaitez utiliser individuellement les différents images du disque alimentaire suisse, veuillez prendre contact avec la SSN: info@sge-ssn.ch.